



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Bas-Rhin

Commune : STRASBOURG

Autres communes :

R500

Appellation : Citadelle et abords

Monument(s)

Appellation : Citadelle et abords

Protection : classement partiel

Arrêté : classement le 27/04/1922

Étendue de la protection : Porte (à l'exception de ses locaux intérieurs), mur d'escarpe de la courtine et des bastions 27 et 28, et fossé jusqu'à la crête du chemin couvert : classement par arrêté du 27 avril 1922 ; classement par J.O. du 16 février 1930

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.